



ENSEIGNEMENT À LA MAISON

PROCÉDURE POUR LES PARENTS-ÉDUCATEURS

1. Consultez le site de la Direction de l'enseignement à la maison (DEM) du ministère de l'Éducation afin d'avoir les informations à jour.
[Enseignement à la maison | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/enseignement-a-la-maison)
2. Le **Guide d'accompagnement à l'intention des parents-éducateurs** vous aidera à comprendre les démarches et les étapes de l'enseignement à la maison.
[Guide d'accompagnement à l'intention des parents-éducateurs](#)
3. Vous devez transmettre l'avis de déclaration annuelle à la DEM au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année ou au plus tard 10 jours suivant la date de cessation de fréquentation scolaire. L'avis à remplir est disponible dans l'espace sécurisé de la DEM.
[Espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison - \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/enseignement-a-la-maison)

Si vous désirez faire vos démarches hors ligne, vous pouvez envoyer un courriel au ministère de l'Éducation.
dem@education.gouv.qc.ca

4. Vous devez transmettre un projet d'apprentissage à la DEM au plus tard le 30 septembre de chaque année ou au plus tard 30 jours suivant la date de cessation de fréquentation scolaire.
Le projet d'apprentissage doit, notamment, prévoir des activités variées et stimulantes ainsi que l'application des programmes d'études établis par le ministre pour toutes les matières obligatoires, soit la langue d'enseignement et la langue seconde (l'une en français et l'autre en anglais), la mathématique, la science et la technologie et les matières du domaine de l'univers social.
Vous trouverez les informations pertinentes et le lien vers le canevas approprié dans le **Guide d'accompagnement à l'intention des parents-éducateurs**.
[Guide d'accompagnement à l'intention des parents-éducateurs](#)

5. Si vous désirez obtenir des services du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda CSSRN), vous devez remplir le formulaire selon le soutien demandé. Vous devez aussi joindre le projet d'apprentissage et votre enfant doit être inscrit à une école du CSSRN.
 - Formulaire A – Prêt de manuels scolaires
 - Formulaire B – Prêt de locaux
 - Formulaire C – Services complémentaires
 - Formulaire D – Passation des examens
 - Formulaire E – Demande d'appréciation de la progression de l'enfant
 - Formulaire F – Consultation de manuels didactiques
 - Formulaire G – Demande de soutien pour les voyages hors Québec

Vous trouverez ces formulaires à la section **Documents importants** du site Web du CSSRN.
<https://www.cssrn.gouv.qc.ca/enseignement-a-la-maison>

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec la personne responsable de l'enseignement à la maison au CSSRN.
enseignantalamaison@cssrn.gouv.qc.ca

6. Pour information, vous pouvez vous référer au **Règlement sur l'enseignement à la maison**.
[I-13.3, r. 6.01 - Règlement sur l'enseignement à la maison](#).